



CANADA

É. U. Q. I. N. M. M. C.

N^o 29

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 5 MAI 1975

CONFÉRENCE CHARGÉE DE L'EXAMEN DU TRAITÉ
SUR LA NON-PROLIFÉRATION

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Allan J. MacEachen, annonce aujourd'hui la participation du Canada à la Conférence qui se tiendra à Genève du 5 au 30 mai pour examiner l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le représentant permanent du Canada à la Conférence du Comité du désarmement (CCD) à Genève, M. l'ambassadeur W.H. Barton, dirigera la délégation du Canada à la Conférence qui comprendra des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures, de la Commission de contrôle de l'énergie atomique et des membres des missions permanentes du Canada à la Conférence du Comité du désarmement et à l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le Traité sur la non-prolifération, conclu en 1968, est entré en vigueur en mars 1970. Il a été ratifié par 93 pays, et signé par 17 autres. Le Traité a été renforcé de façon importante ces jours derniers suite à sa ratification par cinq pays membres de la Communauté économique européenne (la République fédérale d'Allemagne, les Pays Bas, le Luxembourg, la Belgique et l'Italie) et par la République de Corée.

Le Canada appuie fermement les buts et dispositions du Traité qu'il a signé en juillet 1968 et ratifié en janvier 1969. Il considère ce Traité et son système corrélatif de garanties nucléaires, appliquées par l'Agence internationale de l'énergie atomique, comme les instruments de base de la structure de non-prolifération destinée à prévenir la dissémination des armes nucléaires à des pays qui n'en sont présentement dotés.

Lors de la Conférence, le Canada tentera, en général, d'obtenir la confirmation des buts et des dispositions du Traité, et l'adhésion au Traité de la part d'un nombre accru de pays. Il réitérera ses propres engagements touchant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et son intention, en tant que pays fournisseur de matières, d'équipement et de techniques nucléaires, de partager les avantages des ressources du Canada en énergie nucléaire contre des assurances satisfaisantes à l'effet que l'assistance fournie serve exclusivement à des fins pacifiques n'exigeant pas d'explosions.

Le Canada réaffirmera avec fermeté son intention de voir tous les Etats, surtout les pays dotés d'armes nucléaires, s'engager à poursuivre de bonne foi des négociations sur l'adoption de mesures efficaces relatives à la cessation, à une date rapprochée, de la course aux armements nucléaires, à la réduction des armes nucléaires et à l'interdiction des essais nucléaires dans tous les milieux.